LA JUSTICE FISCALE: LA PIÈCE MANQUANTE SUR LA ROUTE DE BELÉM?

Alors que la crise climatique mondiale s'accélère, les tensions géopolitiques s'intensifient, le multilatéralisme est en déclin tandis que les gouvernements du Nord réduisent l'aide au développement tout en augmentant les dépenses militaires. Les promesses d'un financement climatique efficace restent largement non tenues, les pays « développés » /riches/du Nord se cachant derrière l'excuse qu'il n'y aurait pas assez de financements publics disponibles. Mais en réalité, de l'argent il y en a énormément, et il existe une porte ouverte pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et de développement : un programme ambitieux de justice fiscale. Parallèlement à d'autres réformes systémiques/macroéconomiques, une fiscalité juste contribuerait à mobiliser les ressources publiques domestiques pour financer une action publique audacieuse en faveur du climat et à réformer les règles fiscales internationales actuelles pour faire payer les grands pollueurs, tels que les multinationales du secteur des énergies fossiles et d'autres secteurs nuisibles aux populations et à la planète.

Une route semée d'embûches sur le chemin de Belém

Nous sommes coincés sur la « route » de Bakou à Belém[1], sans voie claire pour augmenter le financement dédié à la lutte contre le changement climatique afin d'atteindre l'objectif des 1,3 billion de dollars nécessaires dans les pays du Sud pour faire face à la crise climatique. La dynamique en faveur d'un financement climatique adéquat aux pays du Sud s'essouffle. Les flux financiers internationaux pour le climat sont encore loin derrière les financements nécessaires pour atteindre les objectifs de

(1) La feuille de route Bakou-Belém est un processus mené dans le cadre des négociations de la CCNUCC qui a chargé les présidences de la COP29 et de la COP30 d'explorer les moyens d'accroître le financement de l'action climatique en faveur des pays en développement, toutes sources publiques et privées confondues, à au moins 1,3 billion de dollars par an d'ici 2035.

l'Accord de Paris. Le déficit de financement climatique est ainsi estimé entre 187 et 359 milliards de dollars par an pour le seul financement de l'adaptation, contre les 28 milliards de dollars effectivement alloués à cette fin en 2022, selon le rapport 2024 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques. En outre, les pays du Sud ont besoin de jusqu'à 500 milliards de dollars par an pour faire face aux pertes et dommages.

Cependant, les pays du Nord responsables d'émissions historiques sont loin de fournir les montants de financement climatique auxquels ils se sont engagés et la plupart de ces montants sont fournis sous forme de prêts, augmentant injustement un fardeau de la dette dans les pays du Sud déjà très élevé. De plus, le nouvel objectif de financement climatique fixé lors de la COP29 est largement insuffisant pour répondre aux besoins; le mécanisme de financement des pertes et dommages (L&D) est pratiquement vide et il est peu probable que la feuille de route Bakou-Belém soit atteinte si rien ne change. Cette trajectoire n'est pas une fatalité, mais elle est bien le résultat de choix politiques, et les gouvernements peuvent toujours décider d'agir différemment.

Les recettes fiscales à la rescousse

Plus efficace que les approches régressives et les promesses vides du secteur privé, la fiscalité est le « super pouvoir » de nos sociétés. Un financement durable et efficace de la lutte contre le changement climatique peut réellement provenir de fonds publics. Et il peut être abondé en taxant les bénéfices et les actifs des grandes entreprises et des particuliers fortunés, qui échappent actuellement au paiement de leur juste part.

Pour que la fiscalité devienne une source essentielle de financement pour la lutte contre le changement climatique, nous avons besoin d'un système fiscal mondial progressif, aligné sur le climat, transparent et équitable. La transformation des règles de la fiscalité mondiale peut mettre fin à l'évasion fiscale, s'attaquer à la criminalité liée aux ressources naturelles qui favorise les flux financiers illicites et encourager la transition hors des combustibles fossiles. C'est là que la justice fiscale et la justice climatique vont de pair : tenir les gouvernements, en particulier ceux du Nord, responsables de la fourniture des fonds publics nécessaires à l'adaptation, à l'atténuation et aux réparations, tout en accélérant une transition juste à l'échelle mondiale.

Pollueur-payeur : progressivité et équité comme boussole

La fiscalité est l'outil le plus puissant dont nous disposons pour garantir que les ressources financières publiques soient suffisantes pour restaurer et protéger la nature et le climat ainsi que pour financer les infrastructures nécessaires. Mais il est fondamental, en ajoutant la fiscalité à la boîte à outils de la politique environnementale, d'en éviter les effets régressifs. La fiscalité visant à relever les défis environnementaux doit aussi être progressive et guidée par l'équité et le principe du « pollueur-payeur ».

Jusqu'à présent, l'interprétation et l'application courantes de ce principe par le biais de la fiscalité ont eu des effets régressifs. Les mesures fiscales ayant un impact environnemental intentionnel, comme les taxes sur les carburants, ciblent principalement les consommateurs, directement ou indirectement. Les ménages à faibles revenus qui consacrent une plus grande proportion de leurs revenus à l'achat de carburant pour le transport, la cuisine, le chauffage de leur maison, etc., assument une part relativement plus élevée de cette fiscalité. Cette situation provoque régulièrement des contestations publiques à grande échelle de la part d'acteurs qui pourraient généralement être en faveur de l'action climatique, mais qui se soucient dans le même temps de la justice sociale.

A l'inverse, de nouvelles mesures fiscales environnementales progressives devraient cibler les entreprises qui tirent largement profit de la pollution du climat. Taxer les bénéfices du secteur des énergies fossiles rendra les modèles d'extraction moins rentables et découragera la poursuite de leur « business as usual ». Par ailleurs, en tirant parti de leurs énormes bénéfices, nous pourrions ainsi récupérer d'importantes recettes fiscales qui pourraient être réaffectées, par la suite, en faveur de l'action climatique.

Nouvelles sources de financement public : la boîte à outils de la justice fiscale

La politique fiscale doit répondre non seulement à la question des inégalités, mais aussi à celle de l'effondrement climatique. En puisant dans la boîte à outils des instruments d'une justice fiscale progressive., des ressources supplémentaires peuvent être trouvées pour combler le déficit de financement de la lutte contre le changement climatique.

1. **Taxer la richesse et les actifs cachés:** taxer la richesse nécessite en premier lieu d'identifier la richesse offshore cachée, dont les estimations varient entre 7,6 billions de dollars et 18,5 billions de dollars. Cette dernière entraîne une perte annuelle de recettes publiques estimée entre 156 et 169 milliards de dollars, en raison d'une imposition minimale des plus-values, des revenus du capital et autres impôts dus par plus riches, qui devraient pourtant normalement être payés sur cette richesse. Ces estimations se faisant sans même tenir compte de la possibilité d'un impôt direct sur la fortune, qui à lui seul pourrait rapporter au moins 200 milliards de dollars par an, même avec des taux d'imposition modestes.

2. Réformer la fiscalité des entreprises: L'impact de l'évasion fiscale internationale par les multinationales est majeur, avec un manque à gagner pouvant atteindre 311 milliards de dollars par an. Si l'on y ajoute les « effets d'entraînement » due à la concurrence fiscale par le bas entre pays qui minimisent leurs taux d'imposition, les estimations du FMI s'élèvent alors à 500 milliards de dollars de pertes fiscales par an, dont près de 200 milliards de dollars perdus pour les seuls pays du Sud.

3. Lutter contre les flux financiers illicites: Les flux financiers illicites sont à l'origine de crimes contre l'environnement et les droits humains, tels que la pêche illicite, l'exploitation forestière illicite, le commerce illicite d'espèces sauvages et l'exploitation minière illicite. La transparence publique de la propriété des actifs et des «bénéficiaires effectifs» des entreprises, pour savoir qui se cache derrière ces crimes environnementaux et ces violations des droits humains, peut réduire le coût de la pêche illicite, estimé à 23,5 milliards de dollars par an, ou de l'exploitation forestière illégale qui s'élève à au moins 50 milliards de dollars par an, tous deux presque exclusivement dans les pays du Sud.

4. Mettre fin aux incitations fiscales dommageables: Les exonérations fiscales sur les sociétés, bien que souvent présentées comme une stratégie de développement visant attirer les investissements directs étrangers (IDE), s'avèrent souvent inutiles pour l'engagement réel des investisseurs, et sont sujettes à la corruption et aux abus en raison du grand nombre d'exemptions discrétionnaires.

5. Taxer les bénéfices des industries polluantes: Avec une empreinte écologique démesurée, l'industrie des énergies fossiles porte une responsabilité particulière dans l'aggravation de la catastrophe climatique et écologique. Les actionnaires ont récemment profité de bénéfices records de ce secteur, qui continue d'accroître son extraction et sa production plutôt que de contribuer de manière significative à la transition vers l'abandon des combustibles fossiles. Une surtaxe sur les bénéfices de l'industrie des énergies fossiles peut inciter à transformer ce secteur (c'est-à-dire à de le pousser progressivement à cesser ses activités) tout en générant des recettes publiques supplémentaires indispensables pour le financement de la lutte contre le changement climatique.

La Convention-cadre fiscale des Nations Unies et la CCNUCC vont de pair

Sur la route de la COP 30 à Belém, les défenseurs de la justice climatique devraient s'arrêter aux Nations Unies à New York. En août, les négociations pour la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale (UNFCITC) débuteront véritablement. L'enjeu n'est rien de moins qu'une occasion historique de redéfinir en profondeur les règles fiscales mondiales d'une manière véritablement inclusive : s'attaquer aux causes profondes de l'évasion fiscale, de la fraude fiscale et des flux financiers illicites, institutionnaliser une véritable transparence fiscale au niveau mondial, éliminer les failles du système, renforcer l'application de la législation fiscale et garantir l'équité du système fiscal au profit des pays du Sud. Et les défenseurs de la justice climatique y trouveront des alliés dans leur lutte pour la mobilisation de ressources publiques supplémentaires dont l'action climatique a si urgemment besoin.

*Blog rédigé par **Latindadd, Eurodad, CAN International, INESC, WEDO, Financial Transparency Coalition, WWF Brésil, OXFAM, Christian Aid et le CCFD-Terre Solidaire.**